

NOTICE DESCRIPTIVE DES VÉLOMOTEURS type MICRON

CONSTRUITS PAR LA Société Industrielle Nouvelle de Fabrication pour l'Automobile et le Cycle

Capital : 44.000.000 de Francs — 68, Boulevard de Verdun - 92 - COURBEVOIE — Reg. du Com. Seine St-Denis

Marque : VELOSOLEX.
Type : MICRON.
Genre : VéloMOTEUR.
Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1.

I. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE.

Nombre de roues : 2.
Roue motrice : 1 (roue AV).
Constitution du cadre :
a) poutre en tôle d'acier embouti de section trapézoïdale.
b) autres éléments : éléments emboutis assemblés par boulons.
Emplacement et disposition du moteur : à cheval sur la fourche AV. Fixé par attaches spéciales.

II. - DIMENSIONS ET POIDS.

Empattement : 0,80 m.
Dimensions maxima :
Largeur : 0,60 m.
Longueur : 1,19 m.
Hauteur libre au-dessus du sol : 0,12 m sous béquille
: 0,08 m sous silencieux
échappement.
Poids du véhicule en ordre de marche : 30 kg.

III. - MOTEUR.

Type : Explosion - cycle à deux temps.
Nombre et disposition des cylindres : 1 cylindre vertical.
Emplacement et commande de distribution :
Système à 3 lumières et précompression dans le cylindre.
Piston sans déflecteur à double transfert : 2 lumières circulaires de 11 mm de diamètre.
Admission de l'air carburé : 1 orifice circulaire de 8 mm de diamètre.
Transvasement latéral au cylindre : 2 orifices circulaires de 7 mm de diamètre.
Échappement des gaz brûlés : 1 orifice circulaire de 11 mm de diamètre.

Alésage : 39,5 mm - Course : 40 mm - Capacité cylindrique : 49 cm³.
Taux de compression : 8,2.

Carburant normalement utilisé : essence.

Réservoir de carburant : Capacité : 1,400 litre, fixé par 3 boulons sur le carter du côté droit.

Régime de rotation du piston :
Maximum : 4.000 tours/minute.
Correspondant au régime maximum :
2000 tours/minute.
Correspondant à la puissance maximum :
2.500 tours/minute.

Échappement silencieux basé sur la réflexion des ondes sur parois coniques.

Constitution d'une capacité cylindrique de 126 mm de diamètre et 107 mm de hauteur fixée sur le côté droit du moteur.

Le niveau sonore du bruit émis par le moteur et mesuré dans les conditions prévues par l'Arrêté Ministériel du 10 Mars 1962, est de : 62,5 dBA.

Commande du moteur : Carburateur inversé à niveau constant alimenté par pompe d'alimentation et trop plein.

Caractéristiques de réglage : buse 6,5 mm de diamètre, gicleur principal : calibré en débit équivalent en diamètre à 48/100 mm environ, silencieux sur l'aspiration.

Allumage : Par volant magnétique et bougie fixe de 2 mm sur le piston avant point mort haut.

Antiparasitage : assuré par un dispositif qui agit sur lui par la R.T.F.

Graissage : Par adjonction d'huile à l'essence.

Refroidissement : Par air ambiant et ventilation moteur.

Conduite du moteur : Le réglage de la puissance du moteur s'effectue par le moyen d'un câble placé sur le carburateur et commandé par une manette à portée de la main du conducteur, agissant également en fin de course sur le frein.

D'autre part, un dispositif de précompression met directement en communication le cylindre d'explosion avec le dispositif d'échappement qui permet au conducteur d'arrêter le moteur à son gré.

IV. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT.

Embrayage : à commande, fonctionnant à sec, entre moteur et galet.

Transmission : par galet en corindon de 38 mm de diamètre, entrainé par pneumatique de la roue AV. par roulement. Une commande permet d'éloigner le galet de la roue.

Pneumatiques : 12 1/2 x 1 3/4, de 310 mm de diamètre, dont la circonférence de roulement est de 0,97 m. La vitesse atteinte est de 10,738 km/h au régime du moteur de 1500 tours/minute.

À ce régime maximum du moteur, en palier, par vent nul, la vitesse du véhicule ressort à 30 km/h (soit 31,656 km/h, dont il faut retrancher 5 % au titre de glissement entre galet et pneu).

V. - SUSPENSION.

Pas de dispositif spécial.

VI. - DIRECTION.

Type : Directe sur roue AV. (guidon).

Diamètre de braquage : 2,20 m.

VII. - FREINAGE.

Dispositifs de freinage sur roues AV. et AR. indépendants, commandés par leviers au guidon et câbles sous gaines.

Frein AV. :

Diamètre du tambour : 83 mm.
Largeur des garnitures : 17 mm.
Surface de freinage : 23,4 cm².
Commande à main droite.

Frein AR. :

Diamètre du tambour : 83 mm.
Largeur des garnitures : 17 mm.
Surface de freinage : 23,4 cm².
Commande à main gauche.

VIII. - ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION.

— 1 Projecteur comprenant le feu de route et le feu de croisement agréé sous le n° ABTP 494 X avec système de réglage. Fixé à 675 mm du sol dans le plan longitudinal de symétrie du véhicule.

— Feu de position : 1 dans le feu de route.

— Feu rouge AR. : 1.

— Dispositif réfléchissant : 1 agréé sous le n° TPV 320. Ces dispositifs sont situés dans le plan longitudinal de symétrie du véhicule, dans les limites réglementaires.

IX. - DIVERS.

Avertisseur électrique type agréé sous le n° TPAVM 612, alimenté par le volant magnétique.

Plaque de constructeur sur la partie Arrière du support de selle et numéro de cadre frappé à froid sur le côté droit du support de selle.

Numéro moteur frappé à froid sur la partie Arrière du carter moteur.

Plaque d'immatriculation à l'arrière sur le garde-boue.

Le numérotage dans la série du type commence au n° 5.200.001.

PROCES-VERBAL de RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant du constructeur, les 21-8-67 et 29-9-67, que le véhicule N° 5.200.001, à moteur N° 4024 811, ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série VELOSOLEX type MICRON satisfait aux dispositions des articles R. 104, R. 169, R. 170 et R. 172 à R. 183 - en ce qui concerne pour l'article R. 182 l'application de l'article R. 97 - du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

A Paris, le 17 Octobre 1967.

L'Ingénieur Divisionnaire des T.P.E.
(Mines).

(Signé : FLAGEOLET).

Vu.

Paris, le 17 Octobre 1967.

L'INGÉNIEUR DES MINES,

(Signé : ARNOUIL).

Vu et approuvé,

Enregistré sous le n° AU-1083-67

A Paris, le 17 Octobre 1967.

L'INGÉNIEUR EN CHEF DES MINES,

(Signé : PROUST).

« Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 à 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture ».

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Nous soussignée, Société Industrielle Nouvelle de Fabrication pour l'Automobile et le Cycle, constructeur, certifions

a) Que le véhicule :

1° Genre Vélomoteur.

2° Marque VELOSOLEX.

3° Type : MICRON.

4° Numéro dans la série du type :

5° Source d'énergie : ESSENCE et huile 2 temps.

5° bis Cylindrée (en centimètres cubes) (2 temps) : 49.

6° Puissance administrative : 1 CV.

7° Carrosserie :

8° Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1.

9° Charge utile :

10° Poids à vide : 30 kg.

11° Poids total utilisé en charge :

Du véhicule isolé :

D'un ensemble :

est entièrement conforme au type décrit plus haut ;

b) Que ce véhicule sort de nos usines

le

pour être livré à

Fait à COURBEVOIE, le

Société Industrielle Nouvelle de Fabrication
pour l'Automobile et le Cycle
S.I.N.F.A.C. (VELOSOLEX)
S.A. régie par les articles 110 à 150 de la Loi sur
Sociétés Commerciales au capital de 22.000.000 francs
68 Boulevard Des Verreries
92400 COURBEVOIE
Téléphone : 330 37 15
R.C. Paris 63 B 5281
N° d'Ent. 266.92.026.1012